

Siret: 200 067 171 00013

Siège social: 1 rue du Faubourg - 12210 LAGUIOLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2020

Le 20 novembre deux mille vingt, à 10 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni à la salle des fêtes de Curières en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Président.

Etaient présents: Mesdames Bénédicte BELARD, Martine BESSIERE, Pauline CESTRIÈRES, Cathy CHAUFFOUR (départ au point 24), Colette FEYBESSE, Geneviève GASQ-BARÈS, Anne MAGNE, Christiane MARFIN, Josette SERRES et Murielle VABRET; Messieurs Vincent ALAZARD, Daniel BATUT, Christian CAGNAC, Didier CAYLA, Raymond CAYZAC, Simon CROS, Jean DELMAS, Serge FRANC (arrivée au point 3), René GARRIQ (représentant Christophe DELMAS), Pierre IGNACE, Christian LABORIE, Bruno NAYROLLES (arrivée au point 4), Lionel PIGOT, Benoît REVEL, Jean-François RICHARD, Robert RISPAL, Jean VALADIER et Lucien VEYRE.

Annie CAZARD, absente excusée, donne pouvoir à Vincent ALAZARD

Cathy CHAUFFOUR, absente excusée, donne pouvoir à Pauline CESTRIÈRES (à partir du point 24)

Françoise FOURNIER, absente excusée, donne pouvoir à Daniel BATUT

Xavier DELOUIS, absent excusé, donne pouvoir à Robert RISPAL

Joseph SOULENO, absent excusé, donne pouvoir à Didier CAYLA

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 28

Votants: 32

1 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que Monsieur Simon CROS, Maire de Cantoin, soit Secrétaire de séance.

Monsieur Simon CROS est élu Secrétaire de séance.

Pour: 30 - Contre: 0 - Abstention: 0

2 – Approbation des procès-verbaux des réunions des 04 et 11 septembre 2020

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 04 septembre 2020 et sur celui du 11 septembre 2020.

Monsieur CAGNAC indique que, dans le compte rendu du 11 septembre, il y a une inversion de délégués au SMAEP de la Viadène pour la commune de Saint Amans des Côts.

Monsieur le Président confirme et précise que cette inversion a été corrigée.

Sans autres remarques, ces procès-verbaux sont approuvés.

Pour: 30 - Contre: 0 - Abstention: 0

3 – Présentation de Monsieur MAKHLOUF

Monsieur le Président accueille Monsieur Aissa MAKHLOUF, nouveau Trésorier.

Monsieur MAKHLOUF informe qu'il remplace Madame HABIB, partie en retraite. Il se présente, en précisant qu'il vient de la filière fiscale et qu'il n'est donc pas un professionnel de la gestion publique. Il se forme et souhaite être opérationnel pour les budgets.

Monsieur MAKHLOUF indique qu'il va envoyer prochainement un mail à toutes les collectivités avec ses coordonnées.

4 - Présentation du RPQS 2019 de l'AEP du Carladez

Monsieur le Président accueille Madame IDRAC, Directrice de Territoire à Véolia, Monsieur BOUYSSET, Manager de service et Monsieur PRADEILLES, Responsable Développement Aveyron.

Madame IDRAC, Monsieur BOUYSSET et Monsieur PRADEILLES présentent le rapport d'activité 2019 pour l'AEP du Carladez.

Monsieur le Président rappelle que l'AEP du Carladez est gérée en Délégation de Service Public par Véolia. C'est un budget annexe de la Communauté où les habitants du Carladez paient l'eau du Carladez. Il indique qu'il a visité le chantier de la construction de la nouvelle usine d'eau potable où l'eau est prélevée dans un petit cours d'eau.

Monsieur le Président explique que nous arrivons bientôt au terme de la délégation et qu'il va falloir évaluer la suite. Il rappelle que l'eau est précieuse.

5 - Communication sur les délégations à Monsieur le Président

Monsieur le Président informe le Conseil que des commandes ont été passées pour le remplacement du Chauffe-eau à la Maison de Santé de la Viadène pour 412,02 € TTC (commande à Claude LEMAIRE) et Certification Label Effinergie Patrimoine pour le PMS de Mur de Barrez pour 4 830,00 € TTC (commande à Prestaterre).

Monsieur le Président indique qu'il y avait hier la Commission BDO (Bâtiments Durables Occitanie) pour le Pôle Multi-Services à Mur de Barrez. Le projet a obtenu une classification niveau Or, ce qui est un atout pour l'appel à projet régional NoWatt.

6 - Information sur la situation du site Arcadie de Sainte Geneviève sur Argence

Monsieur le Président rappelle que nous avons mandaté Fructis pour aller voir les industriels concernant leur intérêt pour le site d'Argences en Aubrac.

Monsieur le Président informe que Saprimex a fait part d'un intérêt pour le projet s'il y a l'approvisionnement d'un abattoir par l'organisation du territoire pour fournir 10 000 bêtes par an. Fructis va voir les coopératives et les acteurs locaux pour cela.

Monsieur le Président informe qu'il y a eu la visite d'une entreprise gersoise, spécialisée dans la volaille qui a organisée une filière autour du foie gras dans le Gers. C'est une entreprise familiale qui réfléchit à une reprise du site, mais sans avoir encore pris de décision.

Monsieur le Président pense qu'il faudra valoriser les enjeux territoriaux dans le cas d'un éventuel projet de reprise. Il précise que la Région va venir sur le site d'ici à la fin du mois.

Monsieur DELMAS souhaite connaitre l'engagement financier de la communauté.

Monsieur le Président explique qu'il n'y a pas de demande car il n'y a pas aujourd'hui de projet. La Communauté viendra sur la protection de l'outil avec un achat éventuel à un euro, même si le liquidateur n'entend pas cela. L'engagement de la Région peut rassurer la communauté.

Monsieur DELMAS demande comment on peut s'engager sur 10 000 bêtes alors que l'étude parlait d'un abattoir à 2 500 bêtes.

Monsieur le Président confirme que c'est difficile. Saprimex veut une assurance pour l'équilibre de son projet. On attend la réponse des coopératives et des opérateurs.

Madame CESTRIÈRES souhaite savoir s'il y a eu un diagnostic du bâti.

Monsieur le Président indique que Saprimex souhaite reprendre l'activité et le site. Il précise que Fructis a fait un diagnostic mais qu'il est à compléter.

7 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour la SCI GOLICA

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a validé, le 1^{er} juin 2017, un règlement d'aide à l'investissement immobilier des entreprises.

La SCI GOLICA, gérée par Madame Catherine BORS, a sollicité une aide pour des travaux de réhabilitation d'un local, situé Place des Tilleuls à Argences en Aubrac, qui sera ensuite loué à la Pharmacie de l'Argence. L'assiette subventionnable des dépenses est de 201 935 € (hors partie logement). Comme l'activité est permanente, l'aide serait de 20 193,50 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer une aide.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 20 193,50 € à la SCI GOLICA, au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

8 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour la SCI TICA

Monsieur le Président explique que la SCI TICA, gérée par Monsieur Thierry GARREL, a sollicité une aide pour l'achat d'un bâtiment sur la Zone des Bessières à Argences en Aubrac, qui sera ensuite loué à la société Aubrac Confort Médical. L'assiette subventionnable des dépenses est de 45 000 €. Comme l'activité est permanente, l'aide serait de 4 500 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer une aide.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 4 500 € à la SCI TICA, au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

9 - Ouverture des commerces le dimanche pour la commune de Laguiole en 2021

Monsieur ALAZARD explique que, depuis la loi Macron du 06 août 2015, le maire peut déterminer jusqu'à 12 dimanches d'ouverture pour les commerces sur sa commune (contre 5 auparavant). Lorsque le nombre des dimanches excède 5, le maire ne peut prendre sa décision qu'après avis conforme de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune. Il précise que cela concerne les commerces non alimentaires.

La commune de Laguiole souhaite autoriser, après consultation de l'association des commerçants, l'ouverture des commerces les dimanches suivants pour l'année 2021 : 04 avril, 25 avril, 02 mai, 16 mai, 23 mai, 11 juillet, 18 juillet, 25 juillet, 01 août, 08 août, 15 août et 22 août. Elle sollicite donc l'avis de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose d'émettre un avis favorable sur ces ouvertures en 2021.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable sur les dates 2021 d'ouverture des commerces le dimanche sur la commune de Laguiole.

Pour: 31 - Contre: 1 - Abstention: 0

10 - Aménagements du fonds L'OCCAL de la Région Occitanie

Monsieur le Président rappelle que la Région Occitanie a mis en place des dispositifs d'accompagnement pour les entreprises impactées par la crise sanitaire. La Communauté de Communes a décidé de s'inscrire dans ces dispositifs afin d'aider les entreprises du territoire.

Madame BATUT, Responsable du Service Développement, rappelle qu'il y a 2 types de dispositifs : celui de mars où il y avait des aides de l'Etat, la Région, la Communauté de Communes et celui de novembre avec les aides de l'Etat.

Seules 2 entreprises n'ont pas été aidées par la Région mais elles ont eu du chômage et un Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Un bilan intermédiaire a été envoyé vendredi dernier, car 400 dossiers sont encore en cours d'instruction par la Région. 22 entreprises ont été relancées par la Communauté de Communes.

Monsieur le Président indique que les élus doivent être le relais des dispositifs et envoyer les entreprises vers le service Développement de la Communauté.

Madame BATUT explique que la Région Occitanie propose plusieurs aménagements du dispositif L'OCCAL avec :

- l'élargissement des bénéficiaires
- la possibilité de financer des investissements de relance (y compris matériels d'occasion)
- la mise en place d'un 3^{ème} volet L'OCCAL Loyers pour les commerces indépendants, qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative

Monsieur le Président propose d'approuver ces aménagements.

Le Conseil Communautaire valide les aménagements du dispositif L'OCCAL de la Région Occitanie.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

Monsieur le Président indique qu'une réflexion sur le commerce est en cours.

Monsieur IGNACE explique qu'une enquête a été réalisée auprès de commerçants et qu'un site de vente en ligne pourrait être mis en place pour tout le territoire, et pas seulement un site vitrine comme le site de la Région Dans ma zone.

Monsieur IGNACE expose que la Communauté de Communes pourrait adhérer à Ma Ville Mon Shopping, où les commerçants créent leur boutique en ligne. Cela couterait à la Communauté 10 000 € et 3 500 € pour la communication car le consommateur local est la cible (publipostage dans les boites aux lettres du territoire). Les commerçants ont des frais de 5,50 % (0 € pendant le confinement). Il précise que c'est un service proposé par la Poste.

Madame CESTRIÈRES pense qu'il faut que les commerçants s'inscrivent dans la démarche.

Madame BATUT indique qu'une cinquantaine de commerces sont fermés et que, sur ce nombre, 50 % sont équipés.

Monsieur le Président remarque que la Poste est un acteur local mais qu'il faudra un accompagnement d'un agent de la Communauté de Communes. Il précise que d'autres plateformes existent (Région, Crédit Agricole, ...). Il rappelle que la CCI a dépensé 400 000 € dans une plateforme qui n'a pas fonctionné : il faut donc être prudent.

Monsieur le Président explique que nous avons la proposition et nous pouvons nous engager mais il faudra une volonté de l'entreprise qui devra faire des actions (création du site, prise de photos, ...), même si la Poste propose

un service d'accompagnement. Il précise que le coût est de 10 000 € HT la 1ère année puis 0,50 € par habitant les années suivantes, en plus du temps agent.

Madame BATUT indique qu'il y a un suivi des ventes qui permet de faire un bilan. Elle constate que c'est peu couteux pour les commerçants car c'est la Communauté de Communes qui paie.

Monsieur le Président constate qu'il y a une prise de risque pour la Communauté mais que l'on peut essayer.

Monsieur IGNACE remarque que c'est différent d'Amazon et que cela apporte une solution locale. La communication qui sera faite pourra rassurer les publics les plus anciens.

Monsieur le Président propose d'adhérer à Ma Ville Mon Shopping.

Le Conseil Communautaire approuve l'adhésion à Ma Ville Mon Shopping pour l'ensemble du territoire.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

11 – Subvention pour le projet d'Indication Géographique Couteau de Laguiole

Monsieur le Président informe qu'il a rencontré Monsieur DURAND et Monsieur MIJOULE. Il précise que des couteliers se sont fédérer dans un syndicat.

Monsieur ALAZARD explique que l'Indication Géographique (IG) est bien connue pour les produits agricoles. Elle a été étendue aux produits non agricoles par la loi relative à la Consommation du 17 mars 2014. Cela fait suite au combat des couteliers et à celui pour le nom de Laguiole.

Monsieur ALAZARD indique que, pour créer une IG, il faut un produit sur un périmètre. Le dossier doit être porté par des professionnels. Il précise que la situation est tendue car le bassin de Thiers revendique aussi la production.

Créé en 2013, le Syndicat des fabricants aveyronnais du Couteau de Laguiole souhaite fédérer les entreprises coutelières d'Aveyron autour d'une Indication Géographique « Couteau de Laguiole », dont le dossier serait déposé à l'INPI d'ici à la fin de l'année.

Il y a un cahier des charges de qualité pour protéger une production car le couteau de Laguiole peut être réalisé aux 4 coins du monde. C'est un enjeu d'avenir pour le territoire. La limite géographique se fera par la Truyère et le Lot.

Monsieur DELMAS constate qu'il y a Estaing et Espalion mais que le Carladez n'en fait pas partie.

Monsieur ALAZARD confirme. Il précise que l'on a posé la question mais le périmètre est celui du produit et non un périmètre politique.

Monsieur le Président expose qu'il faut s'attendre à une réaction de Thiers qui indique cela fera perdre 1 500 emplois, ce qui n'est pas le cas car l'IG ne concernera que les produits de la même qualité que celle de Laguiole. Il précise que cela entrainera des investissements pour les couteliers locaux (exemple pour la découpe laser).

Monsieur le Président indique que c'est une procédure longue et qu'il y aura une enquête publique. Il faudra à ce moment faire une démarche de soutien à la procédure. Il présente le plan de financement du projet.

Monsieur CAYZAC trouve dommage que le Carladez ne soit pas intégré au périmètre.

Monsieur ALAZARD rappelle que le périmètre doit correspondre à l'histoire. Le principe de l'IG ne colle pas aux limites administratives.

Monsieur le Président propose d'attribuer une aide à ce projet.

Le Conseil Communautaire attribue une subvention de 7 000 € au Syndicat des fabricants aveyronnais du Couteau de Laguiole pour le projet d'Indication Géographique « Couteau de Laguiole ».

12 - Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la Maison Guitard à Argences en Aubrac

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé la réhabilitation de la Maison Guitard à Argences en Aubrac, afin d'accueillir les nouveaux locaux de la médiathèque et du bureau d'informations touristiques.

Une consultation a eu lieu et la Commission d'Appel d'Offres a choisi comme offre la mieux disante celle du groupement Cérès Lacombe Architecture (mandataire) — INSE — Sigma acoustique pour un montant de rémunération de 82 400 € HT pour la tranche ferme et 3 600 € HT pour la tranche conditionnelle, soit un total HT de 86 000 €.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre du groupement Cérès Lacombe Architecture (mandataire).

Le Conseil Communautaire décide de retenir le groupement Cérès Lacombe Architecture (mandataire) – INSE – Sigma acoustique pour la maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de la Maison Guitard à Argences en Aubrac.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

13 – Désignation d'un représentant à l'agence départementale Aveyron Ingénierie

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes adhère, depuis le 10 avril 2017, à l'agence départementale Aveyron Ingénierie. La Communauté de Communes doit désigner un représentant pour siéger au sein de cette agence qui offre des conseils et un accompagnement dans les projets des collectivités. Il propose d'être ce représentant.

Monsieur le Président constate que nous sollicitons souvent Aveyron Ingénierie qui apporte un soutien précieux aux collectivités, ce qu'approuvent de nombreux maires.

Monsieur le Président propose de désigner ce représentant.

Le Conseil Communautaire désigne représentant à l'agence départementale Aveyron Ingénierie, Jean VALADIER.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

14 – Etude de gouvernance préalable à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Truyère

Monsieur le Président rappelle que, suite à la loi NOTRe, la Communauté de Communes exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre de la GEMAPI, l'échelle hydrographique cohérente est celle du bassin versant. Le territoire communautaire est réparti entre deux bassins versants : le bassin versant du Lot pour les communes de Condom d'Aubrac, Curières, Florentin la Capelle, Laguiole (en partie), Montpeyroux et Saint Chély d'Aubrac et le bassin Versant de la Truyère pour le reste du territoire.

Pour le bassin versant du Lot, la CCACV adhère au Syndicat Mixte Lot Dourdou. Par contre, il n'y a pas de structuration du bassin versant de la Truyère, même si la communauté mène des Plans Pluri-Annuels de Gestion (PPG) sur plusieurs cours d'eau (Argence, Selves, ...), à travers une maîtrise d'ouvrage déléguée au PNR de l'Aubrac.

Afin de structurer la compétence GEMAPI sur ce bassin versant, une étude de gouvernance pourrait être menée et concernerait plusieurs intercommunalités. Elle serait portée par le Syndicat Mixte du Bassin du Lot, qui couvre l'intégralité du bassin de la Truyère, par une convention de prestation de service.

L'étude est estimée à 80 000 € TTC et serait financée par les intercommunalités au prorata de la surface du bassin versant, déduction faite des subventions (Agence de l'eau, régions, départements). La part de financement de la CCACV serait au maximum de 6 200 €.

Monsieur le Président indique que, pour suivre l'étude, un comité de pilotage sera créé, chaque intercommunalité devant désigner un élu référent et un élu suppléant. Il propose Monsieur ALAZARD comme élu référent puisqu'il s'agit de sa thématique comme Vice-Président et demande qui souhaite être l'élu suppléant.

Monsieur RISPAL est candidat pour suivre, comme suppléant, cette étude.

Monsieur le Président propose de valider cette démarche.

Le Conseil Communautaire valide l'étude de gouvernance préalable à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Truyère, qui sera portée par le Syndicat Mixte du Bassin du Lot, et désigne Vincent ALAZARD et Robert RISPAL pour suivre l'étude de gouvernance.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

<u>15 – Annulation des délibérations pour les fonds de concours exceptionnels aux communes de</u> Laguiole et Saint Chély d'Aubrac pour les stations de ski

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes avait accordé, lors du Conseil du 04 septembre dernier, des fonds de concours exceptionnels aux communes de Laguiole et Saint Chély d'Aubrac, au regard des déficits importants engendrés par les stations de ski suite au manque de neige et à la crise de la Covid19.

Cependant, la Préfecture a indiqué que ces fonds de concours n'étaient pas possibles car il n'est pas légal qu'un fonds de concours vienne participer au financement de la contribution d'une commune à un syndicat intercommunal. Elle a donc demandé que ces délibérations soient rapportées.

Monsieur le Président indique que nous avons cherché un biais pour aider ces communes et que cela sera abordé lors des 2 points suivants. Il propose d'annuler ces fonds de concours.

Le Conseil Communautaire annule les délibérations du 04 septembre 2020 attribuant des fonds de concours exceptionnels à la Commune de Laguiole et à la Commune de Saint Chély d'Aubrac pour les stations de ski.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

16 - Fonds de concours exceptionnel à la commune de Laguiole pour le RIS

Monsieur le Président propose d'aider les communes de Laguiole et Saint Chély d'Aubrac par des fonds de concours exceptionnels sur des opérations en cours.

Monsieur le Président explique que la commune de Laguiole transforme l'ancien office de tourisme en Relais Informations Services (RIS) ouvert afin de proposer un plan de la commune et du territoire et identifier l'ensemble des acteurs (commerces et services).

Le montant global de cette opération s'élève à 100 169,12 € HT. Au regard du plan de financement, le fonds de concours communautaire exceptionnel serait de 50 000 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer ce fonds de concours exceptionnel.

Le Conseil Communautaire attribue un fonds de concours exceptionnel à la Commune de Laguiole pour le Relais Informations Services à hauteur de 50 000 €.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

17 - Fonds de concours exceptionnel à la commune de Saint Chély d'Aubrac pour les cimetières

Monsieur le Président explique que la commune de Saint Chély d'Aubrac possède 3 cimetières communaux et a dû lancer une procédure de reprise de concessions temporaires non renouvelées et de tombes en état d'abandon en

raison du manque de places disponibles et de la difficulté de trouver un terrain pour agrandir ces cimetières. Un cabinet a été mandaté pour avoir une connaissance des concessionnaires et des personnes inhumées.

Le montant global de cette opération s'élève à 12 972,40 € HT. Au regard du plan de financement, le fonds de concours communautaire exceptionnel serait de 5 000 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer ce fonds de concours exceptionnel.

Le Conseil Communautaire attribue un fonds de concours exceptionnel à la Commune de Saint Chély d'Aubrac pour l'étude sur les cimetières à hauteur de 5 000 €.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

18 - Rapport sur le prix et la qualité de l'eau du Carladez 2019

Monsieur le Président constate que la gestion de ce service semble maîtrisée par Véolia. Sans question, il propose d'adopter ce rapport.

Le Conseil Communautaire adopte le rapport sur le prix et la qualité de l'eau du Carladez pour l'année 2019.

Pour: 31 - Contre: 0 - Abstention: 1

19 – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2019 du SMAEP Montbazens Rignac

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est adhérente du SMAEP Montbazens Rignac pour les communes de Condom d'Aubrac et de Saint Chély d'Aubrac.

Monsieur le Président indique que le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2019, le 22 septembre 2020 et l'a ensuite adressé à la Communauté de Communes. Le prix de l'eau est 2,20 €, avec redevance, et semble maîtrisé.

Madame GASQ-BARÈS informe que le syndicat reprend la gestion en régie directe à partir de 2021.

Monsieur le Président propose d'adopter ce rapport.

Le Conseil Communautaire approuve le rapport sur le prix et la qualité de l'eau du SMAEP Montbazens Rignac pour l'année 2019.

Pour: 31 - Contre: 0 - Abstention: 1

20 - Décision Modificative n° 1 Budget annexe AEP du Carladez

Monsieur le Président explique que plusieurs décisions modificatives doivent être faites pour certains budgets.

Monsieur VIBERT-ROULET présente les écritures budgétaires pour la décision modificative de l'AEP du Carladez.

Monsieur le Président propose de valider cette décision modificative.

Le Conseil Communautaire approuve la Décision Modificative n° 1 pour le Budget annexe AEP du Carladez.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

21 – Décision Modificative n° 1 Budget annexe Régie des eaux Argence Carladez Laguiole

Monsieur VIBERT-ROULET présente les écritures budgétaires pour cette décision modificative.

Monsieur le Président propose de valider cette décision modificative.

Le Conseil Communautaire approuve la Décision Modificative n° 1 pour le Budget annexe Régie des eaux.

22 - Décision Modificative n° 2 Budget général

Monsieur VIBERT-ROULET présente les écritures budgétaires pour cette décision modificative.

Monsieur le Président propose de valider cette décision modificative.

Le Conseil Communautaire approuve la Décision Modificative n° 2 pour le Budget Général.

23 - Subventions aux associations 2020

Monsieur le Président rappelle que les modalités de subvention aux associations ont été votées lors du Conseil Communautaire du 31 janvier 2018.

Monsieur le Président explique que les associations Familles Rurales, l'Espace de Vie Sociale d'Argences en Aubrac et Trait d'Union ont des conventions d'objectifs et de moyens. Il faudra être attentif aux objectifs à respecter et poursuivre le travail collaboratif car certaines associations n'ont pas eu accès à des subventions par manque d'ingénierie. Il précise qu'il y aura la rencontre de ces associations.

Monsieur le Président présente les demandes de subventions. Il rappelle les modalités d'aide qui ont été définies pour les associations ADMR.

Monsieur le Président propose de voter ces subventions 2020.

Le Conseil Communautaire vote les subventions suivantes :

Nom des Bénéficiaires	Montant de la subvention	Prestations en Nature	VOTE
Asso sportive du collège de Laguiole	2 000,00 €	Subvention de fonctionnement	Pour: 32 Contre: 0 Abs: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0
ADMR de Sainte Geneviève	3 388,32 €	Aide au fonctionnement (forfait+ activité)	Pour: 32 Contre: 0 Abs: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0
ADMR de Saint Amans	3 520,76 €	Aide au fonctionnement (forfait+ activité)	Pour: 32 Contre: 0 Abs: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0
ADMR Laguiole Aubrac	4 682,58 €	Aide au fonctionnement (forfait+ activité)	Pour: 32 Contre: 0 Abs: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0
ADMR du Carladez	4 341,58 €	Aide au fonctionnement (forfait+ activité)	Pour: 32 Contre: 0 Abs: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0
ADMR Saint Côme Espalion	1 000,00 €	Aide au fonctionnement (forfait)	Pour: 32 Contre: 0 Abs: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0

Familles Rurales Aubrac Laguiole	43 104,12 €	Subvention pour ALSH 2020	Pour: 32 Contre: 0 Abs: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0
Familles Rurales de la Viadène	42 522,60 €	Subvention pour ALSH 2020	Pour: 32 Contre: 0 Abs: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0
Familles Rurales du Carladez	44 414,94 €	Subvention pour ALSH 2020	Pour: 32 Contre: 0 Abs: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0
Foyer Socio- Educatif du collège du Carladez	1 000,00 €	Animation culturelle de Mur de Barrez	Pour: 32 Contre: 0 Abs: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0

24 - Rendu du questionnaire aux familles utilisatrices des micro-crèches

Madame NUGON, Coordonnatrice Petite Enfance, rappelle que des micro-crèches ont été créées : 3 étaient gérées en régie directe et une était gérée par une association. La gestion de cet équipement a été reprise en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2020.

Madame NUGON explique qu'un questionnaire a été réalisé auprès des familles utilisatrices des micro-crèches afin de recueillir leurs avis sur ces équipements. Elle présente le rendu de ce questionnaire, sur lequel 52 familles sur 58 ont répondu.

Madame NUGON indique que, suite aux retours des familles, des propositions d'amélioration du service pourraient être faites :

- 2 semaines de fermeture en août (au lieu de 3)
- ouverture le soir jusqu'à 18 h 30

Monsieur DELMAS remarque que le taux de remplissage sur la micro-crèche du Carladez est de 58 % alors qu'il y a beaucoup de demandes des familles et qu'il manquerait des places.

Madame NUGON explique que s'il y a eu une reprise en régie directe, c'est notamment parce que nous n'étions pas content de l'optimisation des places. Elle informe que le nombre d'heures d'accueil augmente cette année alors qu'il y a la crise sanitaire.

Monsieur le Président propose de voter les améliorations du service.

Le Conseil Communautaire approuve les 2 semaines de fermeture en août et l'ouverture le soir jusqu'à 18 h 30.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

25 – Approbation de la révision allégée n° 1 du PLU de la commune de Thérondels

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les étapes de la procédure de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Thérondels ne portant pas atteintes aux orientations définies dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Madame BELARD explique que cette révision allégée avait pour objectifs initiaux de réduire une zone naturelle (N) au profit d'une zone agricole (A) pour permettre la construction d'un bâtiment d'élevage à Frons et de mettre à jour le règlement du PLU sur les zones Agricoles (A) de la commune de Thérondels.

L'enquête publique sur le projet de révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme de Thérondels s'est achevée et le commissaire enquêteur a remis son rapport le 09 novembre 2020.

Monsieur le Président propose d'approuver ce document.

Le Conseil Communautaire approuve la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thérondels.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

26 - Modification de représentants au SMAEP de la Viadène

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a désigné, le 11 septembre dernier, ses représentants au SMAEP de la Viadène, suite aux propositions de chaque commune concernée.

La commune de Campouriez a sollicité une modification de représentants pour ce syndicat en raison d'une erreur dans sa proposition de représentants.

En effet, Monsieur DUCHEIN viendrait remplacer Monsieur LATTES en qualité de membre titulaire et Monsieur SYLVAIN viendrait remplacer Madame HANESSE en qualité de membre suppléant.

Monsieur le Président propose de valider cette modification.

Le Conseil Communautaire approuve la modification de certains représentants au SMAEP de la Viadène.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

27 – Adhésion à l'opération groupée pour l'acquisition de matériel de signalétique

Monsieur le Président explique que, depuis 2015, la réglementation nationale concernant la publicité et l'implantation des panneaux de signalisation informative et directionnelle s'est fortement durcie, rendant illégaux la plupart des panneaux (pré-enseignes, panneaux publicitaires ou d'information) implantés notamment sur les principaux axes routiers. Les DDT procèdent à l'inventaire systématique des panneaux considérés comme non réglementaires et imposent aux propriétaires concernés l'enlèvement de ces panneaux.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac (SMAG) a élaboré une « Charte signalétique » en 2017 pour harmoniser l'action des collectivités locales et guider les visiteurs vers les services/artisans/commerçants du territoire.

En parallèle, le SMAG a également accompagné, à titre expérimental, 4 collectivités dans la réalisation de leurs schémas directeurs de signalétique (Signalisation d'information locale, signalétique piétonne, signalétique de zones d'activités) puis dans leur mise en œuvre.

En 2019, les communes de Soulages-Bonneval et Thérondels ont pris part à une opération groupée de réalisation de schémas directeurs de signalisation comprenant l'étude des besoins, y compris pour leurs zones d'activités. Cette opération, cofinancée par l'Europe et la Région a été coordonnée par le SMAG. Elle s'est achevée au premier semestre 2020.

La communauté de communes dispose ainsi des éléments d'information nécessaires à la commande et à la pose du matériel de signalisation pour les zones d'activités relevant de sa compétence. Elle peut participer au groupement de commande et ainsi à permettre au PNR de l'Aubrac d'engager la consultation des prestataires.

Monsieur le Président propose d'adhérer à ce groupement de commande.

Le Conseil Communautaire approuve la participation de la communauté de communes au groupement de commande proposé par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pour mettre en œuvre le schéma directeur de signalétique et désigne la CAO du PNR pour effectuer le choix du prestataire.

Pour: 32 - Contre: 0 - Abstention: 0

Questions diverses

Santé

Monsieur le Président informe qu'il a rencontré Monsieur NEKROUF afin d'échanger sur une méthode de travail en commun (télémédecine, harmonisation des loyers, ...).

Madame BATUT explique que nous travaillons avec Madame COLIN, coordonnatrice du réseau de santé, pour désigner un référent technique (pour le fonctionnement, la télémédecine, ...), définir une stratégie de communication (en lien avec le Département) et harmoniser les conditions d'utilisation de nos maisons de santé (fonctionnement, loyers).

Monsieur le Président indique que la Commission Attractivité travaillera sur ce sujet.

Conseil Communautaire

Monsieur le Président informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 15 décembre prochain à 14 h 30 à Condom d'Aubrac.

❖ Commission PLUi

Monsieur le Président informe qu'une réunion de la Commission PLUi aura lieu le 1^{er} décembre prochain à 14 h à Graissac.

❖ Pôle Multi-Services à Laguiole

A une question posée sur le Pôle Multi-Services à Laguiole, Monsieur le Président explique qu'il y a eu un vice de forme sur le lot VRD. La consultation a donc été relancée et l'analyse des offres est en cours.

Sans autre point, la séance est close à 13h30.

Le Président, Jean VALADIER Le Secrétaire, Simon CROS